

## **QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION (au terme du contrat)**

Suivant l'article L. 543-5 point 4 de la loi du 22 décembre 2006 portant diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes, le tuteur est chargé d'assister et encadrer le jeune demandeur d'emploi durant sa mise à disposition.

Si le contrat expire sans que le demandeur d'emploi ait pu intégrer le marché du travail le tuteur procède à une évaluation du jeune demandeur d'emploi qu'il communique à l'Administration de l'emploi.

Nom et Prénom : .....

No Matricule : .....

Contrat du : ..... au .....

Entreprise : .....

Chaque critère est évalué sur une échelle allant de 1 (=insuffisant) à 6 (=très bien).

<b>Qualités</b>	<b>Evaluation</b>
1. Respect de l'ordre hiérarchique	
2. Motivation	
3. Flexibilité	
4. Ponctualité	
5. Fiabilité	
6. Exactitude	
7. Politesse	
8. Serviabilité	
9. Capacité rédactionnelle	
10. Connaissances informatiques	
Lesquelles	
11. Accueil téléphonique	
12. Travail en équipe	
13. Gestion de conflits	
14. Assimilation des procédures de travail	
15. Progression du jeune	

**Evaluation du jeune par le tuteur à la fin de la mesure**  
**(si le jeune n'est pas embauché)**

Jeune (matricule) : \_\_\_\_\_ promoteur : \_\_\_\_\_

1. Poste occupé pendant la mesure (CAE/CIE) par le jeune :

.....

2. Formation(s) suivie(s) pendant la mesure par le jeune :

.....

.....

3. Progrès accomplis par le jeune au cours de la mesure :

.....

.....

.....

.....

4. Déficiences constatées par le tuteur :

.....

.....

.....

.....

5. Compétences constatées par le tuteur :

.....

.....

.....

6. Commentaire du promoteur :

.....

.....

.....

.....

signatures :

entreprise,